

**DECRET N°2008-252 DU 19 MAI 2008**

portant nomination de deux Conseillers Techniques  
du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du  
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008- 107 du 10 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 avril 2008 ;

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées Conseillers Techniques du Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, les personnes dont les noms suivent. Il s'agit de :

- Conseiller Technique au Financement  
du Développement : Madame Laurence QUENUM
- Conseiller Technique au Suivi des  
Réformes : Monsieur Benoît DOMINGO

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,  
du Développement et de l'Evaluation  
de l'Action Publique,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

**Soulé Mana LAWANI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MECPDEA 4 AUTRES  
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-  
INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.